



Allan, le 09/10/2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Mardi 14 octobre 2025 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

ORDRE DU JOUR :

I. FINANCES

1/ Décision modificative n° 2 – Budget Vieil Allan

II. RESSOURCES HUMAINES

2/ Création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial et mise à jour du tableau des effectifs

III. ADMINISTRATION

3/ Autorisation de signature de la convention relative à l'ouverture au public d'une parcelle privée pour la pratique des sports de nature avec l'office de tourisme de Montélimar Agglomération

4/ Participation à l'arbre de Noël 2025 du personnel de Montélimar Agglomération

5/ Etat d'assiette des coupes forestières 2026

6/ Rétrocession des parcelles ZE639 et ZE 640 au profit de la commune dans le cadre de l'aménagement du lotissement Les Cèdres et autorisation de signature de l'acte authentique y afférent

7/ Rétrocession des parcelles AI 227, AI 228, AI 230, AI 232, AI 233 et AI 236 au profit de la commune dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de l'Agora et autorisation de signature de l'acte authentique y afférent

8/ Intégration du budget de l'Association Foncière Rurale dans le budget communal (actif et passif)

9/ Avis émis par l'ONF concernant la comptabilité du projet de renouvellement du parc éolien « Claves-Gravières » avec l'aménagement forestier dans le cadre de la signature d'une convention de servitudes et d'une autorisation de travaux forestiers avec la CEPE des Gravières

10/ Avis émis par l'ONF concernant la comptabilité du projet de renouvellement du parc éolien « Claves-Gravières » avec l'aménagement forestier dans le cadre de la signature d'une convention de servitudes et d'une autorisation de travaux forestiers avec la CEPE des Claves

11/ Autorisation de donner mandat au centre de gestion de la Drôme pour les contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2027-2030 et la convention de participation Prévoyance 2027-2032

12/ Validation de principe d'une subvention exceptionnelle en 2026 pour l'école publique afin financer le transport des élèves en voyage scolaire

Questions diverses

- Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Hors séance publique : dans le cadre de la procédure du PLUIH, débat sur le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Le Maire,
Yves COURBIS